

Les bornes de l'étang de Lyoffans

Par Jean Hennequin

Dans les archives (A.D.25 – EPM 1076), on peut lire dans un mémoire sans date, sur lequel est apposée au crayon celle de 1758¹ :

"(...) La Crosse ne pouvoit pas être une armoirie de Lure, parce que de tout temps ç'a été la figure du bras de Saint Desle : Les anciens contrats produits, les bornes de l'étang de Lioffans le démontrent. (...)"

Puis, dans la même liasse, un procès verbal reconnaît que le 20 octobre 1758 :

"(...) on reconnut que les dix bornes (130 à 139) qui délimitent leur étang de Lioffans du côté des voisins, étoient gravées à la face du côté de l'étang d'un bras, une partie des doigts ouverts, lequel bras est l'armoirie de l'Abbaye de Lure, comme représentant le bras de Saint Desle, premier Abbé (...)".

Jusqu'à présent, le bras de saint Desle n'est connu que sur les bornes de la commune de Lure, dont le prince-abbé était seigneur ; il nous paraît très intéressant d'en découvrir ailleurs, d'où cette étude consacrée au village de Lyoffans, et à son étang en particulier, étang qui visiblement faisait partie du foncier de l'Abbé de Lure, puisque délimité par ses armoiries. Nous avons prouvé dans notre article de 2013 que cette main servait à délimiter la seigneurie de Lure, donc aussi ses propriétés.



Le bras de saint Desle, à Lure

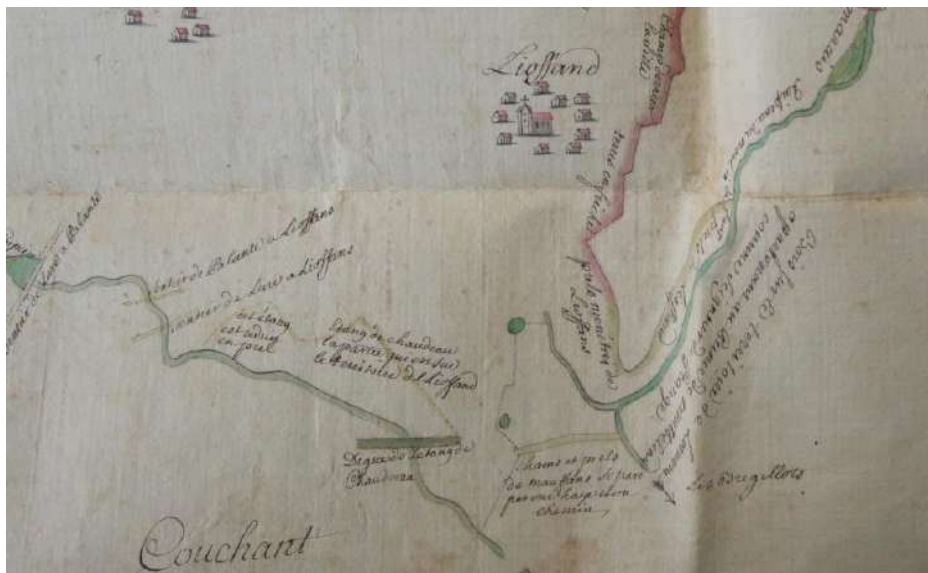
Aux archives nationales, la cote K2020/2² fournit trois plans sur lesquels sont placés le village de Lyoffans et son étang. Tous trois établis au XVIII^{ème} siècle, un seul porte une date, celle de 1758.



Plan n°1, A.N. K2020/2, non daté

¹ Voir *Des nouvelles sur les anciennes bornes*, par Jean Hennequin, bulletin SHAARL 2013, n°32, pages 132 à 176.

² C'est par erreur que nous avons indiqué dans l'article ci-dessus la cote de A.N. K2022/2 (page 152).



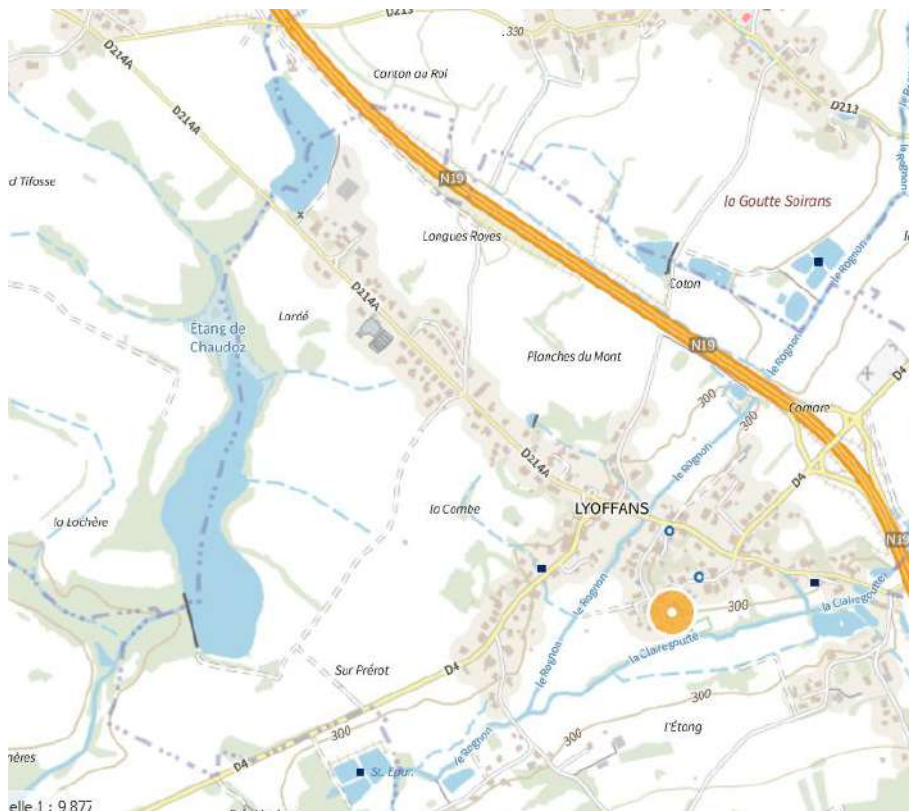
Plan n°2, A.N. K2020/2, non daté



Plan n°3, A.N. K2020/2, levé du 4 au 14 septembre 1758

Au regard de ces trois plans, semble-t-il très contemporains, force est de constater que l'emplacement de l'étang de Lyoffans n'est pas porté au même endroit. En effet, sur le plan n°1, cet étang est placé à l'est du village, et sur les plans n°2 et °3, il est indiqué au nord-ouest. De plus, sur ces deux derniers plans, un nom lui est attribué : *Etang (de) Chaudeau*, et de toute évidence, à cette époque (1758), il est en nature de pré, du moins pour sa partie située sur le territoire de Lyoffans.

Le recours à la cartographie actuelle est utile, car il établit sans contestation que l'*Etang (de) Chaudeau* est aujourd'hui appelé *Étang de Chaudoz*, et qu'il est situé sur la jonction des territoires de Lyoffans et de Froty-lès-Lure.



Carte actuelle (www.geoportail.gouv.fr)

Vers 2014, je me suis rendu sur place une après-midi avec Alain Guillaume, sur le pourtour de cet étang de Lyoffans, placé à proximité de la route qui se dirige à Moffans, l'*Étang de Chaudoz*. Cependant, nulle découverte ; la digue actuelle de cet étang paraît trop récente pour définir le périmètre ancestral de ce plan d'eau.

En 2019, toujours à la recherche de l'étang signalé par les documents anciens, j'ai rencontré chez lui l'ancien maire de Lyoffans, amoureux du patrimoine et l'ai questionné à ce sujet. Il n'en avait aucune idée, mais tout en discutant, mon attention a été portée par la combe située en face de chez lui, et qui pour moi serait l'emplacement idéal pour un étang médiéval. En regardant de plus près, il y avait une grande similitude avec les deux étangs aujourd'hui asséchés de Byans (commune d'Héricourt) et de Raynans (Doubs), lesquels sont démarqués au niveau de leur digue par une route actuelle formant une des rues des villages. Pour Lyoffans, la Rue des Moulins pouvait très bien constituer l'ancienne digue de l'étang médiéval du village. De plus, la confluence des deux ruisseaux (*le Rognon et la Clairegoutte*) donne encore plus de vraisemblance à cette hypothèse.



Me rendant sur place, au niveau du 9, rue des Moulins, mon attention s'est portée sur une petite borne placée à la lisière d'une clôture. Cette borne méritait une attention particulière...

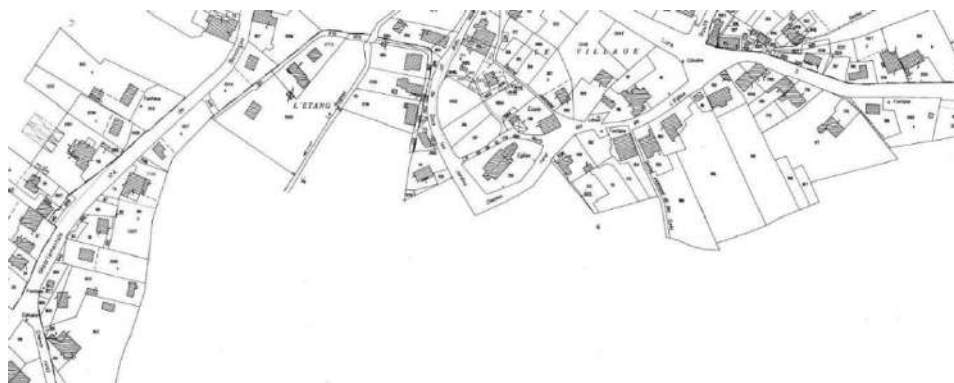


J'ai parlé de cette découverte à Alain Guillaume qui m'a indiqué que sur le cadastre napoléonien daté du 20 mai 1813, il est parfaitement signalé un étang à cet emplacement, dont on soupçonne bien les contours sur ce plan.

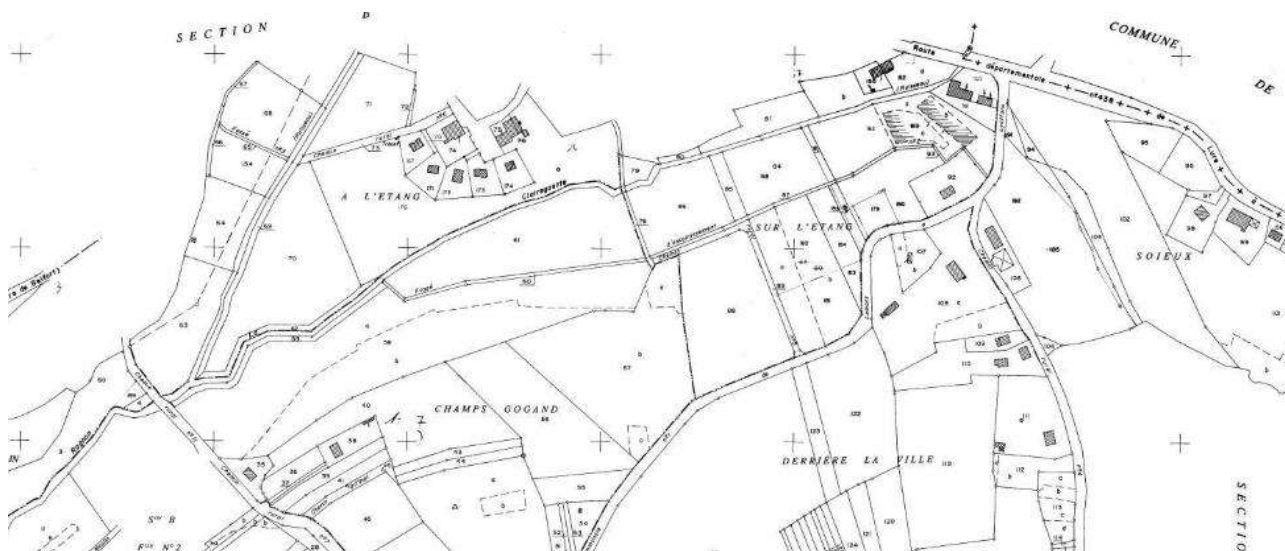


Lyoffans, cadastre napoléonien (A.D.70), 1813

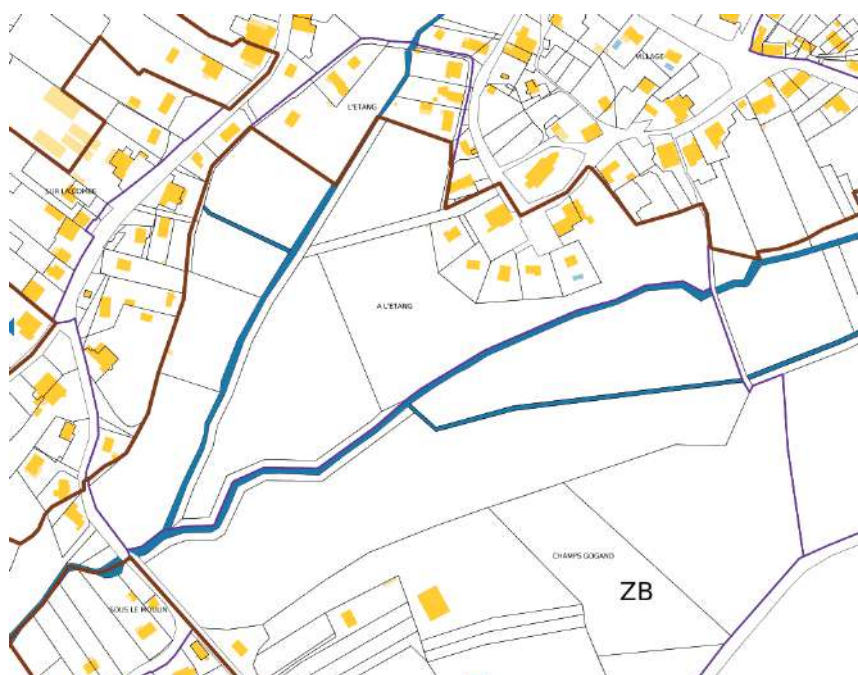
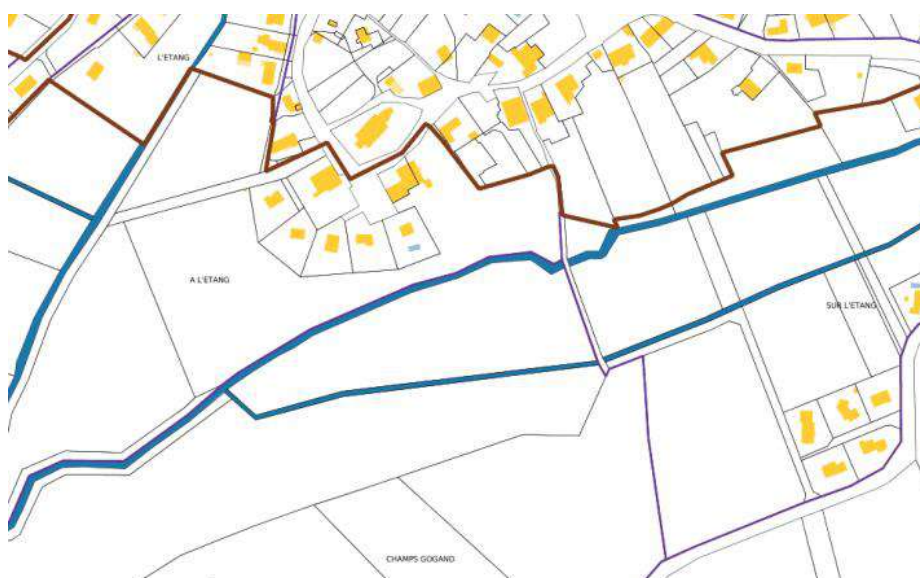
Sur les cadastres actuels (cadastre rénové de 1995 et cadastre vectoriel actuel), cette information est toujours signalée (*L'ETANG*, *A L'ETANG* et *SUR L'ETANG* et *L'ETANG*, *A L'ETANG*)



Cadastre rénové de 1995 (A.D.70)



Cadastre rénové de 1995 (A.D.70)



Cadastre vectoriel actuel (www.cadastre.gouv.fr)

Après les épisodes de confinements successifs dus à la Covid 19, je suis revenu en ces lieux le 25 juillet 2021 et ai pris rapidement une série de photographies. J'ai pu également obtenir les coordonnées du fils du propriétaire (personne bien diminuée physiquement).



Sur la face de la borne, côté clôture, on remarque bien une forme pouvant s'apparenter à une main. Étant donné tous les renseignements en notre possession, une sortie borne pouvait donc être organisée pour les volontaires de la SHAARL.

Deux années plus tard, le dimanche 2 juillet 2023, après de nombreuses années d'interruption, un groupe de la SHAARL, constitué d'Alain Guillaume, Pierre Tison, Jean-Marc Wetzel, François Bresson, Christian Bressoux, Jean et Mathis Hennequin se rend donc à Lyoffans, où ils sont accueillis par Monsieur Bernard Jeudy, agriculteur, qui nous dit bien connaître une borne sur le parcours supposé de la berge de l'étang.



Bernard Jeudy, Jean Hennequin et Christian Bressoux



L'équipe de la SHAARL

Au 9 rue des moulins, le nouveau propriétaire des lieux (l'ancien étant décédé depuis quelques mois), ayant préalablement donné son accord pour étudier sa borne, était malheureusement revenu sur sa décision quelques jours auparavant. Néanmoins, nous prenons cette borne pour le début de la série que nous pourrions trouver au milieu de la pâture actuelle. De l'autre côté de la clôture, nous avons pu photographier cette première borne avec une meilleure qualité.



Borne n°1 - trace d'une main ?

À environ 200 mètres de cette première borne, nous découvrons une deuxième pierre. Malheureusement, aucune indication n'est portée.



Borne n°2 - aucune inscription

Continuant notre parcours, nous tombons à 100 mètres environ sur une troisième borne, qui elle porte le millésime 1743. Mais, là encore, aucune trace de main sur cette pierre.



Borne n°3 - datée de 1743

Nous poursuivons notre itinéraire jusqu'à la borne connue de Bernard Jeudy, distante d'environ une centaine de mètres, au milieu d'un couvert forestier. Cette borne est presque entièrement déracinée et couchée sur la tranche, légèrement enfoncée dans la terre bourbeuse. Nous la sortons, l'étudions et la replaçons en terre. Elle porte également sur une de ses faces l'année 1743, moins bien lisible que la précédente, voire plutôt déduite par analogie. Mais encore une fois, point de trace de main.





Borne n°4 - datée de 1743

Malgré nos recherches complémentaires, nulle autre borne n'est trouvée ce jour-là. Cependant, plusieurs interrogations émergent de nos découvertes :

- Pourquoi n'avons-nous pas trouvé de trace de main sur les trois bornes étudiées (nous ne comptons pas la borne n°1 qui serait aussi à nettoyer et à examiner) ?
- Où se trouve l'abornement de 1743 ? Dans quel centre d'archives ?
- Y a-t-il d'autres bornes sur le versant opposé, de l'autre côté du confluent des deux ruisseaux ?

Nous pouvons néanmoins émettre quelques hypothèses :

- La borne n°2 doit être un *guidon*, une pierre non inscrite qui sert de jalon intermédiaire entre d'autres bornes marquées.

- Le sommet de la borne n°3 a disparu et ne permet plus de la contempler en entier.

- La borne n°4, que nous pouvons considérer comme entière, laisse entrevoir dans la partie située au-dessus de la date un renforcement de la pierre, bien visible par une ligne horizontale. C'est peut-être sur cette surface qu'était jadis représentée une main. On pourrait alors imaginer que ce symbole a été volontairement détruit au cours des mouvements révolutionnaires...

Toujours est-il que la date de 1743 corrobore les documents datés de 1758 qui font état de ces bornes.

Épilogue :

Deux faits sont à ajouter à cette sortie bornes :

- Alain Guillaume, interrogeant la propriétaire d'une grande partie de la pâture nord-est, située de l'autre côté de cette petite combe, n'a obtenu aucun souvenir d'une quelconque borne dans ce secteur.

- Toujours Alain Guillaume, aux archives départementales, a trouvé dans la cote H 595, deux plans, numérotés ici plan n°4 et plan n°5, dont le premier semble être une copie du plan n°3.

Le plan n°4 est bien daté et correspond au tracé issu des journées d'étude sur le terrain, du 4 au 14 septembre 1758, identique à celle du plan n°3.



Plan n°4, A.D.70 - H 595, daté de 1758

Le plan n°5 est quant à lui beaucoup plus intéressant. En effet, même s'il n'est pas daté et que son orientation laisse le nord à la gauche de la carte, il contient entre autres une série de nombres (de 130 à 139) correspondant, à n'en pas douter, au texte trouvé aux archives du Doubs (EPM 1076) dont nous rappelons ici une partie du contenu :

"(...) on reconnut que les dix bornes (130 à 139) qui délimitent leur étang de Lioffans du côté des voisins, étoient gravées à la face du côté de l'étang d'un bras, une partie des doigts ouverts, lequel bras est l'armoirie de l'Abbaye de Lure, comme représentant le bras de Saint Desle, premier Abbé (...)"



Plan n°5, A.D.70 - H 595, non daté

À n'en pas douter, ce texte issu du procès verbal dressé vers le 20 octobre 1758 était initialement accompagné de ce plan n°5 — donc daté aussi *a posteriori* d'une année proche de 1758 —, et nous permet de compléter plusieurs de nos hypothèses :

- Le tracé de l'antique étang de Lioffans paraît bien défini sur ce plan et correspond à la zone bleutée autour du nombre 129, qui dépeint deux bras situés en amont de chacun des deux cours d'eau.
- Les quatre bornes trouvées lors de notre sortie du 2 juillet 2023 correspondent aux nombres 132 à 138. Le 138 pourrait être la borne n°1 ; le 132 pourrait être la borne n°4. Les bornes n°2 et n°3 pourraient correspondre, avec moins de certitude, aux nombres 136 et 134.
- Trois nombres, 130, 131 et 139 (avec réserve toutefois pour les deux premiers) correspondent probablement à des bornes qui ne se trouvent pas sur le parcours que nous avons emprunté le 2 juillet 2023.

- Le nombre 139, situé à la pointe du bras nord de cet étang, jouxte la route de Lyoffans à Frotey-lès-Lure, à peu de distance du pont qui surplombe le *Rognon*. Il serait intéressant d'étudier la pierre située dans le petit jardinet en bordure de cette route, dans lequel est plantée une borne kilométrique...



Petit jardinet en bordure de la route Lyoffans — Frotey-lès-Lure

- Notons encore que l'*Etang Chaudeau* est bien présent sur ce plan, et qu'il comporte seize bornes dans sa bordure côté Lyoffans. Là aussi, de nouvelles investigations pourraient être menées.

Bilan :

Les bornes avec la main bénissante, ou bras de saint Desle, ne sont toujours connues qu'à Lure. Une forte suspicion nous fait supposer qu'il pourrait en rester au moins une à Lyoffans, du moins dans sa partie inférieure (bas de la paume et coude).

L'étang dénommé actuellement *Étang de Chaudoz* n'est visiblement pas celui appelé au dix-huitième siècle l'*Étang de Lyoffans*, et ce dernier était situé entre les lieux-dits actuels *A L'ETANG* et *CHAMPS GOGAND*. Il est fort à penser que la situation géographique de l'*Etang Chaudeau*, à cheval sur les territoires de Lyoffans et de Frotey-lès-Lure, en avait empêché cette dénomination ancienne.

Les chances de découvrir une borne sur le territoire de Lyoffans comportant le bras de saint Desle correctement identifiable sont aujourd'hui bien faibles. Espérons qu'une heureuse circonstance veuille bien nous en laisser encore la possibilité...



Chagey, le 3 novembre 2023